



Saint-Bardoux Infos

Juin 2024

MAIRIE DE SAINT-BARDOUX

230 F, route de Clérieux
26 260 Saint-Bardoux

Téléphone : 04 75 71 57 98

Email :

SaintBardoux@valenceromansagglo.fr

Site internet : saint-bardoux.fr

Horaires d'ouverture :

du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h
le vendredi, de 14 h à 17 h 30

Permanence de monsieur le Maire :

lundi et mercredi (10 h - 12 h)
vendredi (17 h - 19 h)

Prochains conseils municipaux :

24 juin - 29 juillet - 23 septembre

Le mot du maire

L'expression « En mai, fais ce qu'il te plait » ne doit pas toujours être prise au pied de la lettre. Est-il besoin de rappeler que la vie en société comporte des règles auxquelles nul ne peut ni déceintement ni légalement se dérober ? Les nuisances sonores



Etienne Larat, lors de la commémoration du 8 mai

occasionnées les aboiements de nos chiens, les engins motorisés débridés, les jeux aquatiques et les repas en extérieur souvent bruyants et se prolongeant tard dans la nuit, sont formellement proscrits. Que l'on soit actif ou retraité, jeune ou âgé, la première règle est l'attention à l'autre. Certes, réglementations et lois existent pour encadrer nos comportements mais c'est avant tout à l'attention et à la civilité de chacun que je fais appel pour que la vie dans notre commune reste sereine. Nous ne pouvons et ne voulons pas mettre un gendarme devant chaque maison pour faire respecter la loi !

Comme chaque année, c'est au mois de mars que le

conseil municipal a voté le budget 2024, budget qui, comme vous pourrez le constater dans l'un de ses comptes rendus, connaît cette année une croissance notable, notamment dans sa partie « Investissement », qui prévoit le financement de deux grands chantiers : la réhabilitation de l'école et la construction de la Route des chênes. A l'heure où j'écris ce mot, nous sommes encore en attente du montant des aides de l'Etat pour le financement du dossier « Ecole », élément indispensable à la mise en route de ce chantier. Ce budget a été construit pour la deuxième année consécutive sans modification des taux d'imposition des taxes foncières pour le bâti et le non bâti, pas plus que pour la taxe d'habitation. La seule augmentation est celle de la base d'imposition décidée par l'Etat et indexée à l'inflation.

C'est cela en fin de compte la beauté et la grandeur de notre vie en société : le respect et les efforts consentis par les uns et les autres pour un monde plus harmonieux et meilleur.

Je remercie de la sorte l'ensemble des particuliers et des associations qui contribuent à la qualité de notre vie à Saint-Bardoux, et souhaite un bel été à toutes et à tous.

Cordialement

Une première étape pour la Route des Chêne

La vie municipale n'est pas un long fleuve tranquille et s'il fallait le démontrer c'est bien le projet de la route des Chênes qui devrait être un exemple !

Ce projet de développement du village prend ses racines dans la tentative de réalisation d'un document d'urbanisme en 1996. Il trouve sa concrétisation par la validation en 2006 d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui régit encore aujourd'hui le développement urbanistique communal. Ce document définit clairement les axes de développement de notre village, tout en permettant de projeter les évolutions des déplacements, surtout dans, et à proximité, du centre bourg. La route des chênes fait partie du projet de cheminement permettant de relier les nouveaux quartiers actuellement desservis par la seule route étroite et non adaptée du Bois de la feuille.

Depuis 2020, la municipalité s'est employée à gommer les freins à la réalisation de cette nouvelle route et a réfléchi à rendre ce projet le moins impactant pour les riverains, pour la nature et pour les futurs utilisateurs. L'écoute des riverains, la prise en compte de leurs demandes, le recours à une maîtrise d'œuvre spécialisée dans la construction routière, la réalisation d'études géologiques, l'impact écologique, la sécurité des usagers... nous ont fait opter pour une voirie de type « chaussidou » qui permet d'avoir un espace dédié et sécurisé à chaque utilisateur, piétons, cyclistes, ou automobilistes. Nous avons également longuement réfléchi sur les aspects financiers et techniques du projet, notamment le traitement des eaux pluviales, en coordination avec Valence Romans Assainissement.

En mars dernier, une réunion a été organisée pour présenter à l'ensemble des riverains le projet définitif avant le lancement de la procédure d'appel d'offre destinée à choisir l'entreprise réalisatrice du chantier. Mais cette réunion a été un lieu d'échanges houleux et peu constructifs, du fait de l'hostilité à ce projet de quelques riverains pour des raisons de convenances personnelles. Par souci du bien commun (qui est la seule motivation qui anime l'équipe municipale), nous avons décidé de réaliser dans l'immédiat une première partie de cette nouvelle route, afin que les habitants des lotissements du quartier du Bois de la feuille n'aient plus à se déplacer sur une piste de terre dangereuse et non pérenne en l'état. Pour le reste à réaliser, nous tenons à privilégier la voie du dialogue. Mais si elle devait rester infructueuse, la mise en place d'une procédure d'utilité publique coercitive n'est hélas plus exclue. Si cette situation ajourne une partie du projet, elle a également des conséquences fort dommageables pour les finances de la commune : en ne pouvant commencer l'ensemble du chantier en 2024, des subventions pour sa réalisation nous ont été refusées, nous privant ainsi de 100 000 €, soit la moitié de la ressource financière qu'il faudra puiser directement sur les fonds propres de la commune, c'est-à-dire la valeur du quart de son budget de fonctionnement, alors même qu'avaient déjà été engagées des dépenses d'études techniques, de maîtrise d'œuvre, d'achat de terrain et d'énergie, pour réaliser ce projet...



Rappel concernant les chiens errants

Chers administrés, n'en prenez pas ombrage, mais des plaintes étant parvenues à la mairie concernant des chiens errants sur notre propre commune, nous tenons à vous rappeler la loi :

Le pouvoir de police générale du maire : « En confiant au maire la responsabilité d'exercer la police municipale au sein de sa commune afin de veiller au maintien de l'ordre public, les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du CGCT habilite celui-ci, à titre général, à intervenir pour mettre fin aux nuisances causées par les animaux errants ou en état de divagation. La responsabilité de la commune peut être engagée sur le fondement de la faute dans le cas contraire. Le maire est donc tenu d'intervenir pour mettre un terme à l'errance ou la divagation des chiens et des chats sur le territoire de sa commune. A ce titre, il doit prendre un arrêté municipal afin de prévenir les troubles que pourrait engendrer la divagation de ces animaux. La violation de cet arrêté sera sanctionnée par une contravention de première classe dont le montant s'élève à 38 € au maximum en vertu de l'article R. 610-5 du Code pénal. Le contrevenant pourra également encourir une contravention de deuxième classe, d'un montant maximum de 150 €, s'il tombe sous le coup de l'article R. 622-2 du code pénal qui réprime le fait de laisser divaguer un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes... »

C'est à ce titre que nous vous prions de veiller à ce que votre ou vos chiens ne constituent en rien une entorse à la loi. Par ailleurs, un chien peut avoir échappé à la vigilance de son maître, il peut aussi, hélas, avoir été abandonné ! Il en va de notre responsabilité à tous. Soyons donc solidaires entre nous, soyons-le de notre municipalité, soyons-le également des animaux que nous avons le devoir de protéger.

Un grand merci à tous !

Chemin des artistes

Ce que sera le Chemin des Artistes 2024 à Saint-Bardoux, nul ne peut d'ores et déjà l'augurer, tant une exposition est en soi construction incertaine et fragile, corps vivant pétri de matière composite et changeante, traversé d'énergies mystérieuses. Ce qui est certain, c'est que, bien avant la clôture des inscriptions, notre lieu d'exposition a fait le plein : un photographe, deux sculpteurs, huit peintres ! Sans compter l'atelier des enfants de la garderie, accompagnés par Mmes Larat-Lini et Zélia Robert, ni la participation de Mme Muriel Joubert dont le chœur des Arondelles sera présent au vernissage du samedi 12 octobre, pour notre plus grande joie. Un joli programme attendu par beaucoup et dont nous nous réjouissons à l'avance, même si, cet automne, il n'y aura pas de concert en l'église de notre village.

Décès de la doyenne de Saint-Bardoux

Nous lui avons souhaité ses 100 ans le 7 décembre 2022.

Suzanne Genthon, la doyenne de notre commune, nous a quittés le 25 mai, au très bel âge de 101 ans et demi, dans sa maison de Saint-



Suzanne Genthon, lors de ses 100 ans

Bardoux, conformément à ses souhaits.

Ce sont désormais sur les épaules d'Ernest Pozin (95 ans) et de son épouse, Elise (94 ans) que repose la lourde responsabilité de porter le titre respectif de doyen et doyenne de la commune.

Etat Civil

Naissance :

Théa Buisson
(17 avril 2024)

Décès :

Anaïs Sahut
(22 mars 2024)

Suzanne Genthon
(25 mai 2024)

Vendredi 28 juin : nouveau marché estival à Saint-Bardoux



Pour sa version 2024, le marché nocturne fusionnera sur la place Joseph Larat et ses parkings avec le petit marché hebdomadaire du vendredi après-midi. Tout sera donc regroupé autour de l'école, la mairie et l'église, à partir de 16 h à la sortie des écoles, pour célébrer ce qui résume le mieux notre philosophie : « le consommer local et le bien vivre ensemble au naturel ».

Pas de chichis, pas de produits frelatés, mais pour la santé de nos enfants, les sorbets de fruits frais de Geoffroy Vossier, les crêpes faites maison de Cathy Rey Serret et les promenades à cheval de Fannélie pour regarder au loin le paysage et l'horizon.

Valence Romans Agglo présentera un atelier pédagogique et ludique sur le tri des déchets et le compostage, à côté de l'espace dédié à nos producteurs locaux et de terroirs et à nos fidèles représentants de l'artisanat local. La restauration sera assurée



par deux stands, avec ravioles, crêpes, planches de charcuterie, petits bols fraîcheur de salade verte, fromages frais... et une buvette tenue par l'équipe des bénévoles sous la présidence vigilante d'Etienne Larat.



Enfin, une animation musicale en deux temps sera assurée par le duo « Hikaloo », formé par Antsa et Iantch. Antsa a baigné dans la musique, dès son plus jeune âge ; sa sensibilité habille sa voix et apporte une réelle émotion à l'univers de HiKaloo. Iantch s'est ouvert un chemin musical après son passage dans une

école de jazz américaine. Il assure le « background » de HiKaloo, tantôt au piano, tantôt avec ses saxophones.

Espérons que le beau temps sera de la partie et que cette soirée pourra une nouvelle fois se dérouler dans une ambiance festive, amicale et familiale, comme il sait s'en créer à Saint-Bardoux !

Encore un grand merci à la municipalité et à tous les bénévoles qui, par leur engagement et leur travail, soutiennent nos marchés.



La saison estivale du Bar d'Où Lien est lancée

Epargné par la pluie, le Bar d'Où Lien a pu ouvrir comme prévu sa saison éphémère, ce mardi 21 mai. Il en sera ainsi tous les mardis soir, de 18 h 30 à 22 h sous le marronnier de la place de la Mairie, jusqu'à la fin de l'été.

Merci d'être venus nombreux pour découvrir les nouveautés de la saison :

- ✓ Une nouvelle bière conçue spécifiquement par le brasseur pour le Bar d'Où Lien.
- ✓ Des Pinsas pour la restauration, préparées par nos soins un mardi sur deux, le 4 juin, les 2 et 30 juillet et le 13 août.
- ✓ Les autres mardis, une caravane à crêpes sera à votre disposition.



A la vente, les produits locaux sont privilégiés : planches avec les tommes de Saint-Bardoux, les noix de Noix & Compagnie de Beauregard-Barret, les jus de fruits de Saint-Bardoux et Saint-Donat...

Notez d'ores et déjà la date des soirées spéciales organisées cette saison :

- ✓ 18 juin : soirée accras, histoire de voyager un peu !
- ✓ 16 juillet : soirée concert avec Candyslash qui reprend des titres pop rock, pour une ambiance de folie ! La restauration sera assurée pour l'occasion par Food truck.
- ✓ 27 Août : soirée finale barbecue.

Pour rappel, dans son fonctionnement de café associatif, le Bar d'Où Lien ne peut servir que ses adhérents. Une adhésion de 2 € est donc demandée. Et n'oubliez pas pour nous aider dans cette démarche d'inscrire votre adresse mail dans le cahier disponible à cet effet.

Au plaisir de se retrouver, de se rencontrer, de se raconter au Bar D'ou Lien les mardis soir de l'été.

L'équipe du Bar D'ou Lien

Détente et harmonie



Le stage sur le thème « De la souplesse des oiseaux » qui devait avoir lieu le 22 juin, est finalement reporté au 29 juin, aux mêmes horaires de 9 h 30 à 12 h 30.

Désolé pour ce changement de date un peu tardif ! Le stage se passe dans le lieu ombragé du « Fil de l'art'bre », Chemin des Bois (au croisement avec la route du Chalon), sur Romans-sur-Isère, mais limitrophe avec la commune de Saint-Bardoux.

Au plaisir de vous y trouver pour une pratique de plein air.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter
Arlette Tardy au 06 16 83 36 43

L'ACCA prépare sa nouvelle saison

L'Assemblée Générale de l'ACCA a eu lieu le 5 avril dernier à la salle du stade. Une trentaine de chasseurs étaient présents. La saison dernière s'est très bien passée avec pas moins de 12 lièvres, 10 lapins, 48 faisans, 77 pigeons, 1 caille et 34 bécasses prélevés, 11 chevreuils et 7 sangliers pour le grand gibier, et 28 renards pour les nuisibles ! La situation financière de l'association est saine, comme en atteste de compte rendu consultable en mairie.

Un nouveau bureau a été constitué, toujours présidé par Cyril Larat, avec Loïc Grivolat à la trésorerie et Guillaume Pozin au secrétariat.

Quelques dates à retenir sont d'ores-et-déjà arrêtées :

- le 15 juin : concours de pétanque et feux de Saint-Jean, avec boisson et restauration sur place
- 1^{er} septembre : remise des cartes et nettoyage de la cabane des chasseurs
- 8 septembre : ouverture de la saison de chasse.
- 10 novembre : matinée boudin / caillettes

Rappelons aussi que le 13 avril s'est déroulée une matinée d'entretien des chemins, en collaboration avec le Sou des écoles, représenté par son seul président, Laurent Garcia, que nous remercions chaleureusement ! Merci également à tous les chasseurs pour leur sérieux et leur comportement qui contribue à cette belle entente entre associations, habitants et élus tout au long de l'année.



Les Arondelles chantent en chœur

Le chœur Les Arondelles, dirigé par Muriel Joubert, a travaillé cette année un répertoire religieux essentiellement romantique et post-romantique (Rheinberger, César Franck, Déodat de Séverac et la compositrice Mel Bonis). Mais le chœur ne s'est pas privé de continuer à chanter des pièces profanes de la

Renaissance française ou anglaise. Le premier concert de la saison a eu lieu le 7 octobre 2023, dans l'église de Saint-Bardoux même, à la suite du vernissage du Chemin des artistes. Les Arondelles ont pu découvrir l'excellente acoustique de notre petite église. Puis les ardéchois et drômois ont pu entendre le chœur à plusieurs reprises, dans des lieux tous plus beaux les uns que les autres, à Toulaud, Lalouvesc, La Motte de Galaure et enfin Léoncel. Deux organistes nous ont accompagnés cette année : Henri Pourtau et Maxime Heintz. Il est à noter que c'est le bardousien Jean-Michel Petit qui aurait dû lui-même tenir l'orgue. Mais son décès en octobre dernier ne nous a pas permis de profiter de ses talents de musiciens et de sa générosité sans limite.

Le chœur les Arondelles ponctuera avec quelques pièces de son répertoire le vernissage des Chemins des artistes, le samedi 12 octobre 2024. Mais d'ores et déjà, les choristes travaillent de nouveaux morceaux de Ropartz, Bach, Mendelssohn et Fauré. Le projet – si les finances le permettent – serait de nous faire accompagner par un quatuor à cordes, dans lequel Carolane Gonin--Joubert, également bardousienne, tiendrait la partie de violoncelle. Espérons que ce projet se concrétise et que les Arondelles et le Quatuor puissent se produire dans l'église de Saint-Bardoux !

Un grand merci à la commune pour son soutien et l'intérêt qu'elle porte à nos projets.

La saison « AMBROISIE » 2024



Le lancement de la saison « Ambrosie » 2024 a eu lieu à Mours-Saint-Eusèbe, le 26 mars dernier. Nous voici désormais entrés, en solidarité avec les communes avoisinantes de l'agglomération, dans une nouvelle étape de notre lutte contre l'ambrosie, sur les deux plans sanitaire et environnemental. Cette année encore, notre équipe de référents communaux travaillera avec l'accompagnement du cabinet d'études Evinerude, doté de l'outil GPS Invasives & nuisibles pour le repérage terrain.

Deux repérages sont prévus selon le calendrier suivant :

- 1) Le repérage floraison aura lieu entre le 15 juillet et le 1^{er} août (surveillance floraison)
- 2) Le suivi n°1, ou repérage grenaison, sera fait entre le 15 août et le 1^{er} septembre.

Les dates seront précisées ultérieurement sur notre site internet et sur votre panneau pocket. Evidemment les référents communaux devront s'adapter aux contraintes météorologiques.

Pour votre information, sachez que l'Agglomération travaille de concert avec l'ARS AURA, et ATMO (Observatoire de la qualité de l'air) sur le site duquel vous pouvez à tout instant vous rendre. Nous remercions par avance toutes les bonnes volontés de leur aide et vous souhaitons un bel été.

Votre équipe de référents communaux :

Hélène Le Meur (06 71 99 62 17), Florian Delencre & Freddy Guérin

Solimut : une mutuelle communale au service des citoyens



Votre mairie a travaillé en collaboration avec Solimut Mutuelle de France pour vous permettre de bénéficier d'un contrat santé communal à des tarifs préférentiels et des conditions avantageuses. Avec le contrat santé Energie commune, nous vous proposons 4 niveaux de garanties dès 33,95 € par mois (cotisation mensuelle pour un adulte de moins de 30 ans en zone 1 avec la garantie Energie Commune niveau 1). Notre complémentaire santé est ouverte à tous, quels que soient votre âge ou votre état de santé, sans questionnaire médical. Tous les habitants et propriétaires de commerce sur la commune peuvent y souscrire.

Une permanence est assurée à la mairie de Saint-Bardoux tous les premiers jeudis du mois, de 9 h 30 à 11 h.

Pour plus d'informations vous pouvez nous joindre au 0 800 13 200, ou consulter le site solimut-mutuelle.fr

Un nouveau relai téléphonique sur la commune de Saint-Bardoux

De très nombreux administrés nous avaient fait part de la mauvaise qualité, voire de l'absence de réseau téléphonique mobile sur la commune. Comme nous nous y étions engagés, nous avons interpellé dès notre prise de fonction municipale l'ARCEP, autorité de régulation des communications électroniques et des postes, pour les informer de ce dysfonctionnement.

Après de longs mois de tractation, nous avons obtenu l'implantation de deux nouveaux relais hertziens 3G / 4G sur notre commune. Le premier sera installé à Piedmeillon, le point culminant de Saint-Bardoux, à côté du réservoir d'eau, ce qui permettra de couvrir une large partie du territoire. Des études sont en cours pour définir l'emplacement du second. C'est la société FREE qui est en charge de l'installation de ces deux relais sachant que le premier sera mutualisé avec trois autres grands opérateurs de téléphonie mobile. Ces infrastructures devraient permettre d'améliorer très sensiblement la performance de nos liaisons téléphoniques, ainsi que, plus ponctuellement, des connexions internet.

Pour davantage de précisions, un dossier d'information technique est consultable en mairie.



Pour rester branché, élaguez !



L'accès au téléphone, à la télévision et à l'internet est en partie conditionné par l'entretien régulier de la végétation. Si vous êtes propriétaire de terrain ou de jardin, vous avez la responsabilité de l'entretien de vos plantations situées à proximité des réseaux de télécommunication via des opérations de débroussaillage, de coupe d'herbe et surtout d'élagage des arbres afin de prévenir la chute de branches et d'éviter l'arrachage des lignes téléphoniques en cas de vent ou d'intempérie.

Le réseau est le lien indispensable pour relier les citoyens, les familles, les entreprises, les universités, les écoles et leurs élèves, ... Il nous permet d'entretenir nos relations avec nos proches, de travailler, d'enseigner, de se soigner, de se divertir. L'élagage est donc une responsabilité collective qui bénéficie aux citoyens, à la collectivité et aux opérateurs.



Les bénéfices d'un élagage régulier

Favoriser une bonne santé des arbres et préserver leurs qualités, leur esthétique et un confort de récolte

Limiter le ramassage des feuilles

Prévenir la chute des branches



Le conseil

Le recours à un professionnel est vivement recommandé en cas de solution dangereuse et/ou complexe

Focus sur : Les Traversées



A l'heure où la désertification médicale est une problématique récurrente en France, l'ouverture des « Traversées » à l'automne 2023, au 850 route des collines de la commune de Saint-Bardoux, mérite d'être saluée.

« Les Traversées » est un espace thérapeutique qui, au calme de la campagne et loin de l'agitation urbaine, regroupe trois psychologues cliniciens et une diététicienne. Ces professionnels rencontrent des enfants, adolescents et adultes, chacun dans son domaine de spécialités, afin d'accompagner les patients dans les difficultés qu'ils rencontrent.

En parallèle, une association a été créée à destination cette fois des professionnels de santé du secteur. L'association « La Maison des Traversées » a pour but de créer du lien, des possibilités de rencontres et de partages entre les différentes pratiques. Tous professionnels de santé, paramédical ou de la psychologie sont les bienvenus. Des rencontres régulières d'intervention, autour de conférences ou de colloques sont proposés au sein de l'association.

Charlotte BURGUN-KOFFMANN, Psychologue clinicienne
06 80 17 26 02

Alice CHENU Psychologue clinicienne
06 38 01 83 72

Martin LARAT-LINI Psychologue clinicien
06 56 69 32 28

Julie XAVIER Diététicienne
06 29 05 46 59

A vos agendas

Samedi 15 juin
Feu de la Saint-Jean

Mardi 18 juin
Soirée « Accras »
organisée par le Bar d'Où Lien

Vendredi 28 juin
Marché des producteurs locaux

Samedi 29 juin
Stage « Détente et Harmonie »

Vendredi 5 juillet
Fête de l'école

Mardi 16 juillet
Concert sous les marronniers

Mardi 27 août
Soirée finale « Barbecue »
organisée par le Bar d'Où Lien

Mercredi 4 septembre
Concours de coinche

La commission communication

Saint-Bardoux infos
Edité par la commune de Saint-Bardoux
Distribué à domicile par le Conseil Municipal
Tirage à 300 exemplaires environ
Périodicité : trimestrielle

Conception, rédaction et mise en page :
Commission communication
(Hélène Le Meur, Amandine Bouniol, Frédéric Gonin)

Prochaine parution : Septembre 2024